

Responsible Care **Référentiel de vérification extérieure**

Préambule

La Charte mondiale du Responsible Care engage les signataires du programme à passer de l'auto-évaluation à la vérification extérieure. Celle-ci est souvent pratiquée sous diverses formes dans les sites des grandes entreprises qui utilisent déjà un référentiel, privé ou normatif, et n'ont alors pas besoin d'un autre. En revanche, les PME se trouvent démunies face à une telle exigence.

C'est pourquoi l'UIC leur propose un référentiel simple, compréhensible, flexible leur permettant de s'auto-évaluer d'abord, de se faire vérifier, ensuite.

Le référentiel est adossé aux 9 principes fondamentaux du Responsible Care français, récemment mis à jour pour prendre en compte les apports de la Charte mondiale. Cela nous a paru plus pédagogique et facile qu'un référentiel traitant des divers compartiments de l'HSE (Santé, sécurité, environnement, situations d'urgence, etc.) qui devient rapidement très volumineux, dans la mesure où de nombreuses questions reviennent à chaque compartiment.

L'application de chaque principe est vérifiée en plusieurs points et nous donnons pour chaque point des éléments de vérification, non exhaustifs, mentionnés **à titre d'exemple indicatif**, à prendre plus comme des exemples que des prescriptions à vérifier et qui peuvent être adaptés à certains cas particuliers.

A chaque fois, il convient de vérifier la traçabilité.

Cette vérification ne donne lieu à aucun « diplôme » ou certificat, aucune note ou label. Elle se limite à signaler les points satisfaisants ou ceux qu'il convient d'améliorer.

Principes du Responsible Care

- 1 – Conformité de notre politique à la Charte mondiale**
- 2 – Implication du personnel,**
- 3 – Évaluation des sous-traitants et contractants,**
- 4 – Amélioration des performances,**
- 5 – Information et formation du personnel,**
- 6 – Information des clients, du public et des autorités,**
- 7 – Optimisation des ressources, recherche de l'efficacité, minimisation des déchets,**
- 8 – Contribution à la recherche,**
- 9 – Promotion de l'initiative et partage d'expériences.**

Principe n°1 : Conformité de notre politique à la Charte mondiale

Nous assurer que :

- ✓ la politique définie et mise en application en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement est conforme aux présents principes et aux éléments-clefs de la Charte Mondiale « Responsible Care » ;
- ✓ cette politique est clairement définie comme partie intégrante de notre politique générale.

Poi nts à vé r i f i e r	1.1. Adhésion de la société aux principes directeurs du Responsible Care, mentionnés dans la Charte mondiale (via la signature de son président et si possible des membres du comité de direction, des directeurs des sites et des directeurs commerciaux).	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Parchemins signés, copie affichée sur les panneaux d'affichage. ✓ Mention dans les documents et publications internes.
	1.2. Mise en œuvre de ces principes à travers une politique HSE écrite, communiquée au personnel et disponible pour le public	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et publication de cette politique ✓ Mise à jour ✓ Connaissance par le personnel
	1.3. Déclinaison de cette politique en une organisation (répartition des tâches et définition des responsabilités et autorités), avec fixation d'objectifs et de moyens appropriés.	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organigramme, définition de fonctions ✓ Objectifs définis par la direction et connus ✓ Moyens en adéquation avec les objectifs
	1.4. Principe affiché de l'amélioration continue	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tableaux de bord, suivi des performances ✓ Actions correctives, suivi de ces actions

Principe n°2 : Implication du personnel

Veiller à ce que la direction et le personnel connaissent et appliquent ces principes dans toutes leurs activités industrielles et commerciales.

Poi nts à vé r i f i e r	2.1. Communication, adhésion, promotion	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un système documentaire géré (à moduler selon la taille de l'entreprise) ✓ Plans d'actions annuels connus
	2.2. Actions de sensibilisation	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Causeries HSE ✓ Communication interne (ex. publication et diffusion des résultats HSE) ✓ Valorisation d'actions et d'initiatives

Principe n°3 : Évaluation et choix des sous-traitants et contractants

Établir des critères d'évaluation des sous-traitants et contractants permettant de vérifier que ceux-ci opèrent selon des principes cohérents avec le « Responsible Care ».

	3.1. Communication de la politique et des exigences HSE	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation des EE intervenantes ✓ De quelle manière sont choisis les sous-traitants
	3.2. Utilisation d'EE habilitées-Vérification périodique	

Poi nts à vé r i f i e r	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Copie de l'habilitation UIC (ou UIC-MASE) des EE présentes sur le site ou habilitation délivrées par le DO (site non Seveso) ✓ Justification de l'utilisation d'une entreprise non habilitée ✓ Procédure d'accueil des salariés d'EE ✓ Performances HSE des EE.
	3.3. Vérification des habilitations et des formations des personnels des EE	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pratique d'audit des EE/Vérification des conditions d'intervention sur chantier ✓ Vérification des formations des salariés selon DT 40 de l'UIC
<p>Principe n° 4 : Mise en œuvre des bonnes pratiques - Amélioration des performances</p> <p>Respecter, dans les diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles, et mettre en œuvre les meilleures pratiques industrielles. Chercher constamment à améliorer les performances dans les domaines de la sécurité et de la protection de la santé et de l'environnement.</p>		
Points à vérifier	4.1. Identification, suivi et connaissance des textes réglementaires qui s'appliquent	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veille réglementaire : abonnement au JO, documentation fournie par l'organisation professionnelle...
	4.2. Identification, suivi et connaissance des procédés industriels utilisables	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veille technologique : abonnement à des revues techniques, retours d'expérience, connaissance des BREFs
	4.3. Vérification et maintien de l'aptitude des installations, locaux et équipements de travail à l'activité exercée	
<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inspection périodique 	
<p>Principe n° 4 (suite) : Évaluation des risques et des impacts</p> <p>Évaluer l'impact des activités sur la santé, la sécurité du personnel, des clients, du public, et sur l'environnement pour en maîtriser les effets.</p>		
Poi nts à vé r i f i e r	4.4. Plan d'action-Objectifs	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hiérarchisation et priorisation des risques ✓ Hiérarchisation et priorisation des impacts
	4.5. Analyse des risques chimiques, biologiques, physiques pour les personnels exposés (salariés organiques, sous-traitants, clients, etc.) DU – Révision	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Document unique ✓ Traçabilité de l'évaluation et des révisions ✓ Contrôle des expositions et des atmosphères de travail ✓ Organisation d'une surveillance médicale adaptée aux risques
	4.6. Analyse des risques environnementaux et des risques majeurs	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hiérarchisation et priorisation des impacts ✓ Étude d'impact et ses révisions ✓ Étude de dangers et ses révisions
	4.7. Tableau de bord HSE	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'indicateurs régulièrement collectés
	4.8. Boucle de contrôle, amélioration continue	

	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tableaux de bord, suivi des performances ✓ Audits, inspections et diagnostics ✓ Actions correctives, suivi de ces actions ✓ Analyse des accidents et incidents – Retour d'expérience ✓ Plan d'action
4.9. Gestion des modifications		
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Correspondance entre ce qui est documenté et ce qui est installé ✓ Traçabilité des récentes modifications
4.10. Prise en compte des impacts environnementaux lors de la mise en œuvre des procédures d'urgence		
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositif d'isolement des eaux incendie
4.11. FDS des produits utilisés et fabriqués sur le site		
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès des salariés aux FDS ✓ Tenue à jour
<u>Principe n°4 (fin) : Dialogue</u>		
Participer avec les autorités et organisations qualifiées au développement et à la mise en œuvre de ces dispositions.		
Poi nts à véri fie r	4.12.	Participation aux réunions avec les organisations professionnelles-SPPPI-Communication à chaud
<u>Principe n°5 : Information et formation du personnel</u>		
Informier le personnel sur la nature et les caractéristiques des installations, et sur les effets éventuels des produits.		
Poi nts à véri fie r	5.1. Mise en place d'une formation HSE générale et spécifique	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de formation ✓ Vérification des connaissances ✓ Maintien à niveau des connaissances
	5.2. Procédure d'accueil	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérifier que les récents embauchés ont été accueillis selon une procédure définie
	5.3. Fiches de poste	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration des notices de postes indiquant les responsabilités et les tâches à effectuer dans les domaines HSE, y compris en situation d'urgence
	5.4. EPI – Règles de mise à disposition et d'utilisation – Maintenance – Règles pour salariés organiques et sous-traitants	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procédure de mise à disposition des EPI et des vêtements de travail ✓ Instructions d'emploi ✓ Traçabilité de la maintenance ✓ Exercices
5.5. Permis de travail		

	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement de la procédure ✓ Signalisation – Consignation
	5.6. Plan de prévention	
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse de risques ✓ Préparation de tâches
Principe n°5 (suite) : Prévention des accidents et incidents		
En particulier, mettre en place les procédures internes destinées à prévenir les accidents ou à en limiter les conséquences et contribuer à la mise en place des procédures externes correspondantes.		
Poi nts à vé r i f i e r	5.7. Évaluation des risques	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance des propriétés et des dangers des produits fabriqués et utilisés par le site ✓ Évaluation des expositions professionnelles
	5.8. Analyse des REX internes et externes	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation au REX UIC ✓ Revue des REX professionnels
	5.9. Permis de travail	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement de la procédure ✓ Signalisation – Balisage – Consignation
	5.10. Préparation aux situations d'urgence	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans d'urgence ✓ Contacts avec les services d'urgence si utile
Principe n°6 : Information des clients, du public et des autorités (Product Stewardship)		
Communiquer également aux clients, au public et aux autorités les informations appropriées. En particulier, conseiller les clients, tout au long de la chaîne de valeur, pour les opérations de manipulation, d'utilisation et d'élimination des produits dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement.		
Poi nts à vé r i f i e r	6.1. Analyse de risque au long du cycle de vie	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance des risques ✓ Connaissances des usages – Couples utilisation/produits
	6.2. Communication externe	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Information générale sur la société et les produits et services et leurs effets ✓ Fiches produits
	6.3. Prise en compte des risques clients dans la politique commerciale de l'entreprise – FDS	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation des vendeurs ✓ Information, y compris sur les utilisations incorrectes ✓ Support technique ✓ Numéro vert, site internet, etc. ✓ Information sur la conduite à tenir en cas d'accident ✓ Analyse des REX
6.4. FDS, gestion des FDS		

	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès des clients aux FDS ✓ AR ✓ Mises à jour ✓ Peut-on en savoir plus que les FDS ?
6.5. Logistique		
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance des obligations et des responsabilités des chargeurs ✓ Participation à Transaid, si pertinent
6.6. Assistance pour l'élimination ou le recyclage des déchets d'emballage ou générés par l'utilisation		
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Que faire des emballages vides ? ✓ Que faire des résidus d'utilisation ?

Principe n°7 : Optimisation des ressources, recherche de l'efficacité, minimisation des déchets

Rechercher la meilleure efficacité technico-économique possible dans l'utilisation des ressources, la valorisation des sous produits et la réduction et le traitement des déchets ; s'assurer du respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans tous les processus mis en œuvre.

Poi nts à vé r i f i e r	7.1. Intégration de la prévention lors de la conception	
	7.2. Efficacité énergétique	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan C ✓ Diagnostic efficacité énergétique
	7.3. Suivi de la production de déchets	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rechercher la réduction ✓ Rechercher la valorisation
	7.4. Emballages	
	Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volume, recyclabilité
	7.5. Véhicules-citernes	
Éléments de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimisation des parcours ✓ Conditions de nettoyage 	

Principe n°8 : Contribution à la recherche

Contribuer à la recherche dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé et de l'environnement.

(Point très spécifique, laisser toute liberté au vérificateur pour l'apprécier, en fonction des moyens de l'entreprise)

Poi nts à vé r i f i e r	8.1. Prise en compte des aspects environnementaux lors de la conception - Ecoconception	
	8.2. Recherche de substituants	
	8.3. Participation à des travaux communs (organismes publics, sociétés savantes, etc.)	

Principe n°9 : Promotion et partage d'expériences		
Assurer la promotion des principes du « Responsable Care » et leur application en partageant chaque fois que cela est possible l'expérience avec les autres participants au programme.		
Poi nts à vé r i f i e r	9.1. Utilisation du logo	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence du logo sur les documents présentant l'usine ou la Société ✓ Absence de logo sur les documents publicitaires, emballages, etc.
	9.2. Participation aux GT régionaux, nationaux	
	9.3. Communication externe	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication des actions HSE en valorisant le Responsable Care
Principe n°9 (suite) : Réponse aux enquêtes, vérification		
En particulier, communiquer régulièrement sur les performances Santé-Sécurité-Environnement et la mise en œuvre du « Responsable Care ». Dans un esprit d'ouverture au dialogue, s'engager à dépasser l'auto vérification de la mise en œuvre du « Responsable Care » pour aller vers un processus de vérification extérieure, et renforcer ainsi la confiance des parties prenantes.		
Poi nts à vé r i f i e r	9.4. Réponse aux enquêtes RC diligentées par les organisations professionnelles	
	9.5. Auto-évaluation	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Date et étendue de la dernière auto-évaluation
	9.6. Vérification extérieure	
	<i>Éléments de vérification</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Éléments de vérification extérieure (Certification I4000, I8000, EMAS, Système interne, etc. ✓ Êtes-vous prêt pour une vérification extérieure ?